

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL »
ARRÊTÉE AU 31/12/2019**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du « Fonds de Développement Régional 1 » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 47 280 943 DT, y compris des sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à (238 996) DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention à la note 5.3 au niveau des notes aux états financiers qui décrit les événements postérieurs à la clôture qui sont liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts potentiels sur les activités du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire CDC Gestion.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers

La direction du gestionnaire CDC Gestion est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

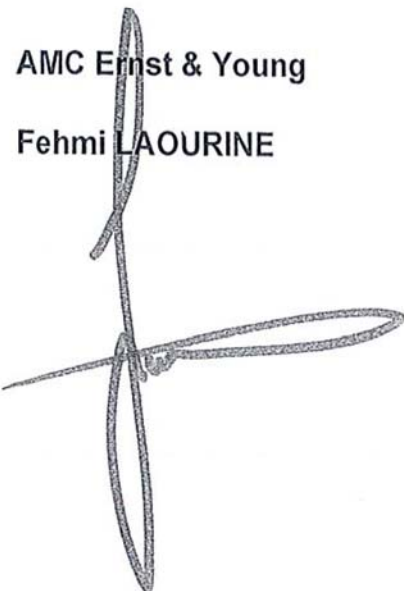
En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 03 Septembre 2020



Bilan arrêté au 31-12-2019
(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIF	Notes	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
AC 1 - Portefeuille titres	4-1	40 500 706	38 887 467
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		29 848 916	29 047 365
b - Obligations et valeurs assimilées		8 863 314	7 980 906
c - Autres valeurs		1 788 477	1 859 197
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	7 141 584	9 851 080
a - Placements monétaires		5 950 885	7 991 078
b - Disponibilités		1 190 699	1 860 002
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	24 709	6 361
AC 4 - Autres Actifs		0	68 490
TOTAL ACTIF		47 666 999	48 813 400
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-4	386 057	386 286
PA 2 - Autres créditeurs divers		0	30
TOTAL PASSIF		386 057	386 316
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	4-5	48 708 040	49 615 183
CP 2 - Sommes distribuables		(1 427 097)	(1 188 101)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(1 188 101)	(838 162)
b - Sommes distribuables de l'exercice		(238 996)	(349 939)
ACTIF NET		47 280 943	48 427 082
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		47 666 999	48 813 400

Etat de résultat

Période allant du 01-01-2019 au 31-12-2019

(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4-6	630 994	552 336
a - Dividendes		175 091	107 425
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		393 503	297 406
c - Revenus des autres valeurs		62 400	147 504
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-7	622 031	689 719
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 253 025	1 242 054
CH 1 - Charges de gestion des placements (-)	4-8	(1 501 683)	(1 501 914)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(248 658)	(259 859)
PR 3 - Autres produits	4-9	13 004	15 118
CH 2 - Autres charges (-)	4-10	(3 342)	(105 198)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(238 996)	(349 939)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(238 996)	(349 939)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) (-)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4-5-2	(907 143)	1 200 973
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(1 146 139)	851 034

Etat de variation de l'actif net Exercice 2019

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		(1 146 139)	851 034
a - Résultat d'exploitation		(238 996)	(349 939)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(907 143)	1 200 973
c - Plus (ou moins) values réalisées sur titres		-	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-	-
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		-	-
a- Souscriptions		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
b- Rachats		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET		(1 146 139)	851 034
AN 4 - ACTIF NET			
a - en début d'exercice		48 427 082	47 576 049
b - en fin d'exercice		47 280 943	48 427 082
AN 5 - NOMBRE DE PARTS			
a - en début d'exercice		5 000	5 000
b - en fin d'exercice		5 000	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE		9 456,189	9 685,416
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		-2,37%	1,79%

1. Présentation du Fonds

Dénomination du fonds : Fonds de Développement Régional.

Nature juridique du fonds : Fonds Commun de Placement à Risque (F.C.P.R) bénéficiant de procédures simplifiées.

Textes applicables au fonds : Régi par les dispositions de :

- Le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011
- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006.
- Le décret n° 2005 – 2603 du 24 septembre 2005.
- La loi 2005 – 59 du 18 juillet 2005.
- La loi n° 2001 – 83 du 24 juillet 2001.
- Le règlement du C.M.F relatif aux O.P.C.V.M.
- L'arrêté du ministre des finances du 27 mars 1996.

Siège social du gestionnaire du fonds : Immeuble LAKEO 2^{ème} étage- Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac -1053 Tunis.

Taille du fonds : Cent millions (100 000 000) de dinars tunisiens

Nombre de parts constituant le fonds 5 000 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille (10 000) dinars chacune.

Référence de l'agrément du fonds : Agrément n° 39/2013 du 26 Septembre 2013 délivré par le Conseil du Marché Financier (C.M.F).

Période de souscription : Le fonds prévoit deux périodes de souscriptions :

- Une première période de 12 mois à compter de la date d'obtention du visa du CMF
- Une deuxième période de 12 mois commençant dans un délai ne dépassant pas la fin d'une année à partir de la date de clôture de la première période de souscription.

Visa du CMF : Numéro 0863 du 02/06/2014.

Durée du fonds : Dix (10) ans à compter de la date de clôture des souscriptions.

La durée de vie du présent fonds pourrait éventuellement être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.

Promoteurs du fonds : ATTIJARI BANK et la société CDC GESTION

Société de gestion : La société « CDC Gestion »

Banque dépositaire : ATTIJARI BANK

Commissaire aux comptes : Le cabinet A.M.C / ERNST & YOUNG membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

Périodicité de calcul de la V.L : Annuellement au 31 décembre.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 établis conformément à la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives à la présentation des états financiers des OPCVM.

Le système comptable tunisien préconise que les états financiers soient établis en conformité avec les hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse sous-jacente de la continuité d'exploitation
- Hypothèse sous-jacente de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût Historique
- Convention de Réalisation du Revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de la Permanence des Méthodes
- Convention de l'information Complète
- Convention de Prudence
- Convention de l'Importance Relative
- Convention de la prééminence du fonds sur la forme

3. Principes comptables applicables

Les états financiers du Fonds de Développement Régional doivent être élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Actions admises à la cote

Les actions admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Actions non admises à la cote

Les actions non admises à la cote sont évaluées à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Les actions non admises à la cote qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées selon les mêmes règles applicables à ces dernières.

Placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

4.1 Portefeuille titres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 40 500 705 DT et se présente comme suit :

Société	Coût d'acquisition	Intérêts courus brut	Total brut au 31/12/2019	Plus ou Moins-Values au 31/12/2019	Solde au 31/12/2019
Portefeuille Actions	30 708 337	-	30 708 336	(859 420)	29 848 916
Obligations Convertibles en Actions	8 166 700	1 072 190	9 238 890	(375 576)	8 863 314
Avances sur Comptes Courant Associé	1 650 000	271 597	1 921 597	(133 120)	1 788 477
Total Portefeuille titres	40 525 037	1 343 787	41 868 823	(1 368 116)	40 500 706

Le portefeuille titres se détaille comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nbre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2019	Plus ou Moins-Values au 31/12/2019
Actions non cotées							
SEM CHIFA	Agroalimentaire	24 500	2 450 000	148	DCF	3 619 441	1 169 441
SOVIE	Agroalimentaire	39 000	3 900 000	61	Valeur mathématique	2 391 520	(1 508 480)
SPCS	Technopôle	300 000	3 000 000	17	DCF	5 028 489	2 028 489
Berg Life Sciences- CPC	Pharmaceutique	857	1 500 000	3 236	DCF	2 773 257	1 273 257
BYZACENE	Hôtellerie	10 600	1 060 000	100	Coût historique	1 060 000	-
UMB	Industrie Nautique	70 000	700 000	10	Valeur mathématique	700 000	-
EMACER	Industrie Céramique	5 000	500 000	60	Valeur mathématique	300 000	(200 000)
SIMETAL	Production des panneaux composites en aluminium	10 000	1 000 000	75	Valeur mathématique	750 000	(250 000)
GOLDENCIN	Services et industrie culturelles et théâtrales	350	35 000	55	DCF	19 211	(15 789)
CYTOPHARMA	Industrie pharmaceutique	440 769	6 149 997	14	Coût historique	6 149 997	-
Polysmart	Start-up spécialisée dans les jeux vidéos	123 728	408 300	3	Coût historique	408 300	-
SOMIPEM	Fabrication d'emballages en plastique	50 000	500 000	19	Proposition de prix de cession	950 000	450 000
GALVAMETAL	Galvanisation des métaux	20 000	2 000 000	100	Coût historique	2 000 000	-
M PACK SA	Industrie diverses (Emballages)	162 000	1 620 000	10	Coût historique	1 620 000	-
NOVARINO	Agroalimentaire	1 000	100 000	100	Coût historique	100 000	-
MEDILSYS	Ingénierie informatique	2 632	105 000	40	Coût historique	105 000	-

Société	Secteur d'activité	Nbre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation	Méthode d'évaluation	Solde au 31/12/2019	Plus ou Moins-Values au 31/12/2019
TUNISIA HELICOPTER	Epannage Agricole	6 800	680 000	100	Coût historique	680 000	-
Total actions non cotées			25 708 297			28 655 214	2 946 917
Actions cotées							
CEREALIS	Agroalimentaire	74 080	500 040	4,714	Cours boursier	471 983	(28 057)
SERVICOM	BTP	1 200 000	4 500 000	1,796	Cours boursier	721 720	(3 778 280)
Total actions cotées			5 000 040			1 193 703	(3 806 337)
Total portefeuille Actions			30 708 337			29 848 916	(859 420)
Obligations Convertibles en Actions							
UMB	Industrie Nautique	50 000	500 000	10	Coût historique	537 475 (*)	-
EMACER (**)	Industrie Céramique	20 000	2 000 000	100	Coût historique	2 000 000 (*)	(375 575)
Byzacene	Hôtellerie	15 000	1 500 000	100	Coût historique	1 826 781 (*)	-
GOLDENCIN	Services et industrie culturelles et théâtrales	1 800	180 000	100	Coût historique	214 837 (*)	-
Polysmart	Start-up spécialisée dans les jeux vidéo	218 340	1 091 700	5	Coût historique	1 214 547 (*)	-
MEDILSYS	Ingénierie informatique	139 500	1 395 000	10	Coût historique	1 554 167 (*)	-
TUNISIA HELICOPTER	Epannage Agricole	3 000	300 000	100	Coût historique	300 000 (*)	-
CYTOPHARMA	Industrie pharmaceutique	80 000	800 000	10	Coût historique	800 000 (*)	-
Emprunt obligataire BH		4 000	400 000	100	Coût historique	415 507 (*)	-
Total OCA			8 166 700			8 863 314	(375 576)
Avances sur Comptes Courant Associé							
SIMETAL SA (**)	Industrie Aluminium		1 000 000			1 000 000 (*)	(133 120)
Polysmart	Start-up spécialisée dans les jeux vidéo		650 000			788 477 (*)	-
Total CCA			1 650 000			1 788 477	(133 120)
Total Portefeuille titres			40 525 037			40 500 706	(1 368 116)

(*) Y inclus les intérêts courus.

(**) Nous avons constaté une moins-value sur les intérêts de ces titres. Le principal n'est pas déprécié étant donné que la situation nette comptable de la société émettrice est encore positive.

Le détail des intérêts courus sur les obligations et les comptes courants associés se présente comme suit :

Société	Montant brut des intérêts courus au 31/12/2019	Dépréciation au 31/12/2019	Solde net des intérêts courus au 31/12/2019
Obligations Convertibles en Actions			
UMB	37 475	-	37 475
EMACER	375 576	(375 576)	-
Byzacene	326 781	-	326 781
GOLDENCIN	34 837	-	34 837
Polysmart	122 847	-	122 847

Société	Montant brut des intérêts courus au 31/12/2019	Dépréciation au 31/12/2019	Solde net des intérêts courus au 31/12/2019
MEDILSYS	159 167	-	159 167
Emprunt obligataire BH	15 507	-	15 507
Total Intérêts courus sur OCA	1 072 190	(375 576)	696 614
Avances sur Comptes Courant Associé			
SIMETAL SA	133 120	(133 120)	-
Polysmart	138 477	-	138 477
Total Intérêts courus sur CCA	271 597	(133 120)	138 477
Total	1 343 787	(508 696)	835 091

4-2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 7 141 584 DT et, se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Certificats de dépôt	6 000 000	8 000 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	(56 947)	(209 594)
Intérêts courus sur certificats de dépôt	7 832	200 672
Compte bancaire ouvert chez ATIJARI BANK	1 190 699	1 860 002
Total des placements monétaires et disponibilités	7 141 584	9 851 080

4-3 Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 24 709 DT et se rattache aux intérêts créditeurs sur compte courant non encore encaissés au titre du quatrième trimestre 2019.

4-4 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2019 à 386 057 DT représentant les sommes dues au dépositaire et au gestionnaire.

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Sommes dues au dépositaire	14 181	14 411
Sommes dues au gestionnaire	371 876	371 875
Total des opérateurs créditeurs	386 057	386 286

4-5 Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital initial	49 615 183
Montant	49 615 183
Nombre de parts émises	5 000
Nombre de copropriétaires	5
Souscriptions réalisées	-
Montant (capital appelé)	-
Montant (capital Souscrit non versé)	-
Nombre de parts émises	-

Nombre de copropriétaires nouveaux	-
<u>Rachats effectués</u>	-
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
<u>Autres mouvements</u>	(907 143)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(907 143)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
<u>Capital au 31/12/2018</u>	-
Montant	48 708 040
Nombre de parts	5 000
Nombre de copropriétaires	5

Le capital s'élève ainsi au 31/12/2019 à 48 708 040 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019
Capital souscrit appelé et versé	50 000 000
Plus-value potentielle sur titre SEM CHIFA	1 169 441
Moins-value potentielle sur titre SOVIE	(1 508 480)
Plus-value potentielle sur titre SPCS	2 028 489
Plus-value potentielle sur titre Berg Life	1 273 257
Moins-value potentielle sur titre EMACER	(200 000)
Moins-value potentielle sur titre SIMETAL	(250 000)
Moins-value potentielle sur titre GOLDENCIN	(15 789)
Moins-value potentielle sur titre SOMIPEM	450 000
Moins-value potentielle sur titre coté CEREALIS	(28 057)
Moins-value potentielle sur titre coté SERVICOM	(3 778 279)
Moins-value potentielle sur OCA EMACER	(375 576)
Moins-value potentielle sur CCA SIMETAL	(133 120)
Plus-value réalisée sur Torréfacteur	58 750
Plus-value réalisée sur titre Amen Trésor SICAV	17 405
Total	48 708 040

4-5-1 Taille du fonds

Le capital souscrit appelé au 31/12/2019 s'élève à 50 000 000 DT divisé en 5 000 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Investisseur		Souscriptions			
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Tunisie	30 000 000	14/10/2013	2 000 000	06/01/2014
				1 000 000	07/04/2014
				4 500 000	01/07/2014
				22 500 000	16/06/2015
		9 000 000	27/04/2017	9 000 000	15/06/2017
Sous-total		39 000 000		39 000 000	
Amen Bank	Tunisie	5 000 000	04/08/2014	5 000 000	15/09/2014
Sous-total		5 000 000		5 000 000	
BH	Tunisie	3 000 000	24/03/2017	3 000 000	24/03/2017
BNA	Tunisie	2 000 000	24/03/2017	2 000 000	24/03/2017
ATB	Tunisie	1 000 000	23/03/2017	1 000 000	23/03/2017
Sous-total		6 000 000		6 000 000	
Total		50 000 000		50 000 000	

4-5-2 Plus- ou moins-values sur titres

Les plus ou moins-values sur titres se détaillent comme suit au 31/12/2019 :

Participation	Nombre de titres	Valeur nominale d'acquisition	Total	Plus ou moins-value au 31/12/2019	Plus ou moins-value au 31/12/2018	Variation des plus ou moins-values
Actions						
SEM CHIFA	24 500	100	2 450 000	1 169 441	1 014 867	154 574
SOVIE	39 000	100	3 900 000	(1 508 480)	(1 054 798)	(453 682)
SPCS	300 000	10	3 000 000	2 028 489	1 554 000	474 489
BERG LIFE	857	1 750	1 500 000	1 273 257	979 370	293 887
EMACER	5 000	100	500 000	(200 000)	(200 000)	-
SIMETAL	10 000	100	1 000 000	(250 000)	(250 000)	-
GOLDENCIN	350	100	35 000	(15 789)	(8 750)	(7 039)
SOMIPEM	50 000	10	500 000	450 000	-	450 000
CEREALIS	74 080	6,75	500 040	(28 057)	(150 798)	122 741
SERVICOM	1 200 000	3,75	4 500 000	(3 778 280)	(2 344 862)	(1 433 418)
Obligations						
EMACER	20 000	100	2 000 000	(375 575)	-	(375 575)
Avances sur Comptes Courant Associé						
SIMETAL SA			1 000 000	(133 120)	-	(133 120)
Total plus ou moins-value latente				(1 368 116)	(460 972)	(907 143)

4.6 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 630 994 DT au titre de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Rubrique	Exercice 2019	Exercice 2018
Dividendes CEREALIS	11 112	9 630
Dividendes des titres Berg Life	163 979	97 795
Intérêts sur comptes courants associés	62 400	147 504
Intérêts courus sur obligations convertibles en actions	393 503	297 406
Total	630 994	552 336

4.7 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 622 031 DT au titre de l'exercice 2019 et se détaillent comme suit :

Rubrique	Exercice 2019	Exercice 2018
Revenus des certificats de dépôt	570 858	639 210
Intérêts créditeurs sur compte courant	51 173	50 428
Intérêts de retard sur certificats de dépôt	-	81
Total	622 031	689 719

4.8 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 1 501 683 DT au titre de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2019	Exercice 2018
Rémunération du gestionnaire	1 487 502	1 487 502
Rémunération du dépositaire	14 181	14 411
Total	1 501 683	1 501 914

4.9 Autres produits

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 004 DT au titre de l'exercice 2019 et correspondant aux jetons de présence de l'exercice 2018 relatifs à la société Berg Life, SPCS et SOMIPEM.

4.10 Autres charges

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 342 DT au titre de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2019	Exercice 2018
Frais et commissions bancaires	47	48
Commission sur assurance SOTUGAR	-	105 000
Etat impôts et taxes	105	150
Honoraires sur mission de valorisation	3 190	-
Total	3 342	105 198

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2019	2018
Revenus des placements	250,605	248,411
Charges de gestion des placements	(300,337)	(300,383)
Revenu net des placements	(49,732)	(51,972)
Autres produits	2,601	3,024
Autres charges	(0,668)	(21,040)
Résultat d'exploitation (1)	(47,799)	(69,988)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Somme distribuables de l'exercice	(47,799)	(69,988)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(181,429)	240,195
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-	-
Frais de négociation	-	-
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	(181,429)	240,195
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	229,228	170,207
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-
Résultats non distribuables de l'exercice	(181,429)	240,195
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	(181,429)	240,195
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	9 456,189	9 685,416
Ratios de gestion des placements (*)		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-3,14%	-3,12%
Autres charges/actif net moyen	-0,01%	-0,22%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-0,50%	-0,73%

(*) L'actif net moyen a été obtenu en calculant la moyenne des actifs nets trimestriels.

5.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- La société de gestion CDC Gestion reçoit à titre de couverture de frais de sa gestion :

- Une rémunération de base au taux annuel en hors taxes sur la valeur ajoutée de 2,5%. La base de calcul de la rémunération de base à servir est le total de la valeur nominale des parts souscrites.

Les frais de gestion sont facturables et payables trimestriellement et à termes échus.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 1 487 502 DT.

- Une rémunération de performance et de rendement, égale à vingt pour cent (20,00%) hors taxe sur la valeur ajoutée de la différence entre le taux de rendement annuel (TRI) réalisé par le fonds et le taux annuel de 8%.

2- En rémunération de ses services, le « Dépositaire » ATTIJARI Bank perçoit une commission annuelle fixée à 0,025% hors taxe sur la valeur ajoutée de l'actif net du fonds. La dite rémunération est payable d'avance au début de chaque année civile.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2019 s'élève à 14 181 DT.

5.3 Note sur les événements postérieurs à la clôture

Postérieurement à la date de clôture des états financiers du Fonds un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus).

Cette crise sanitaire aura une répercussion sur l'activité du Fonds ainsi que l'ensemble des participations en portefeuille. Cependant, cet événement est considéré comme étant non lié à des conditions existantes à la date de clôture de l'exercice, et n'est pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes.

Ainsi, et à l'état actuel des choses, l'impact réel associé à cette situation ne peut être estimé avec un degré suffisant de certitude et dépend de facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.

Les présents états financiers ont été arrêtés par le conseil d'Administration du 03 Juillet 2020.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.